

Etat de Vaud / DIRH

Direction générale de la mobilité et des routes



Délimitation des traversées de localité selon panneaux d'entrée (PEL)

Le Lieu

Date	Dessin	Echelle	N° Plan			
03.11.2020	SF	1:10'000	141-2			
Q:\App\Arcgis\Entretien\Traversées de localité\LT-Le Lieu						

Axe	PR	Dist.	PR	1	Dist.	ı	Longueur
2312	0 +	3.35 a	au 2	5+1	183.65	=	430.30
2312	100 +	166.90 a	au 15	0 +	53.95	=	387.10
2312	300 +	78.05 a	au 37	5+	60.00	=	732.10
2315	0 +	3.45 a	au	0 +	36.00	=	32.55
2410	2450 +	2.85 a	au 255	0 +	61.50	=	1'058.65
-	- +	- 8	au	-+	-	=	-
-	- +	- 8	au	-+	-	=	-
-	- +	- 8	au	-+	-	=	-
-	- +	- 8	au	-+	-	=	-
-	- +	- 8	au	-+	-	=	-

Total traversée de localité en m' 2'640.70

Remarque:

RC 151-B-P, Axe 2410 Du panneau d'entrée de localité du Pont (PR 2400 + 48.45) à la limite territoriale Le Lieu - L'Abbaye (PR 2400 + 41.00) : zone non bâtie : hors de traversée de localité

Route cantonale

hors traversée de localité
en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- Point de repère début et fin d'axe



